

AGS REUNION

SARL au Capital de 974.864 Euros

Siège social : zone industrielle n°2 Rue Jules Verne - 97420 Le PORT (Ile de la Réunion)

RCS ST DENIS B 338 809 353

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 12 JANVIER 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE
DOUZE JANVIER,
ADIX HEURES,

La société MOBILITAS, société par actions simplifiée au capital de 20 025 000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 950 026 104, dont le siège se situe 14 Rue Denis Papin 95250 Beauchamp et propriétaire de 60.929 parts sociales composant la totalité du capital social de la SARL AGS REUNION, est présente et représentée par Monsieur Cédric Castro, en sa qualité de Directeur Général, dûment habilité à cette fin,

Agissant en sa qualité d'Associé Unique de la SARL AGS REUNION a pris les décisions suivantes, concernant l'ordre du jour rappelé ci-dessous :

- Non-renouvellement des mandats des commissaires aux comptes,
- Pouvoirs à donner.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique constate que les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants de la société, à savoir :

- Commissaire aux comptes titulaire G2B & ASSOCIES (14 Rue Gaillon 75002 Paris),
- Commissaire aux comptes suppléant : PAGNY ASSOCIES AUDIT (40 Quai Sadi Carnot 77100 Meaux),

ont pris fin à l'issue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'Associé Unique décide de ne pas procéder au renouvellement des mandats des commissaires aux comptes susmentionnés, conformément aux dispositions légales en vigueur.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.



SAS MOBILITAS
Représentée par Cédric CASTRO